

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020

ID : 029-212902936-20201124-DE241102-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 24 novembre 2020

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N°1	Nombre de présents	29
	Nombre de votants	29

Par suite d'une convocation en date du 17 novembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN le 24 novembre 2020 à 19 h 00, en séance publique sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLECC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – GALBRUN Karine - PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL

Envoyé en préfecture le 30/11/2020

Reçu en préfecture le 30/11/2020

Affiché le 30/11/2020

ID : 029-212902936-20201124-DE241102-DE

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget principal de la commune.

Budget Principal / DM N°1 2020				
Section : fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
		Prévu	Réalisé	DM
Chapitre 012	16 000,00			
64111 - Rémunération Ajust. de fin d'année		200 000,00	184 000,00	- 16 000,00
Chapitre 014	16 000,00			
739211 - Révision AC 2020		143 000,00	159 000,00	16 000,00
Total dépenses de fonctionnement :				-

Le budget primitif 2020 et le budget supplémentaire 2020 de Trégunc n'avaient pas prévu l'ajustement de l'Attribution de Compensation (AC) 2020 étant donné que le montant réévalué de l'AC a été communiqué le 20 octobre 2020 à la commune.

Cette réévaluation est liée au nombre de dossiers traités en 2019 par le service instruction du droit du sol de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Afin de pouvoir régler l'intégralité de cette somme au budget 2020, une décision modificative est nécessaire.

Il est proposé d'augmenter le chapitre 014 « Atténuation de produits » de 16 000 €.

Ces 16 000 € supplémentaires sont trouvés au chapitre 012 « Dépenses de personnel », le montant dépensé au 20/10/2020 étant inférieur au prévisionnel.

Cette réduction est possible grâce au non renouvellement de certains contrats durant le confinement et au non recours à l'ensemble des saisonniers durant la période estivale (Maison du littoral notamment). Le chapitre 012 est ajusté à hauteur de 2 664 000 € (contre 2 680 000 € au BP-BS)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale en date du 10 novembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 26 novembre 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

